

Merci de retourner ce bon de commande, complété et signé, avec le règlement (chèque)

Fédération Départementale Des Chasseurs De La Réunion
Résidence Paul & Virginie - 1 rue Sainte Anne 97400 SAINT DENIS
☎ 0262 90 90 26
Mail : fdc974@orange.fr – Site internet : www. fdc974.re

BANQUE XXXXXX

Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit

REGIE FDC 974

VERIFIEZ LES MONTANTS

La somme de **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

à **REGIE FDC 974**

Payable en France

Nom : Mr SAINT HUBERT

Adresse : 5, RUE DE LA GARENNE

97419 MAFATE

XXXXXXXXXX

€

A **SAINT DENIS**
LE **15/06/2020**

signature

Chèque n°

SIGNEZ

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le site internet : www.fdc974.re

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA (*filtrer les interdits d'armes*) auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle. »

REFORME DE LA CHASSE FRANCAISE

Vous avez le choix entre 2 validations annuelles :

→ **VALIDATION DEPARTEMENTALE REUNION : 138 €**

→ **VALIDATION NATIONALE Petit et Grand Gibiers : 203.61 € + 5 € de frais de dossier obligatoire soit un total de 208.61€**

CARNETS DE PRELEVEMENT

- L'arrêté préfectoral N°2022-70/SG/SCoPP/BCPE du 13 janvier 2022 stipule que le port, le remplissage et le retour du carnet de prélèvement sont obligatoires. Le retour doit se faire au maximum un mois après la fin de la saison chasse pour la version papier (le retour se fait automatiquement pour les utilisateurs de l'application ChassAdapt).
- Tous les gibiers de La Réunion sont soumis au plan de gestion (hormis le Cerf de Java).

ASSURANCE

A partir de 2019 la Fédération change d'assureur : GRAS SAVOYE (contrat N° 960001379087)

- Formule de base Responsabilité Civile : 21 €
- Autre formule : chien, arme, voyage nous consulter.

La notice d'information de la Responsabilité Civile est consultable sur notre site internet : www.fdc974.re
ou au bureau de la Fédération

Pour toute demande de validation du permis de chasser **TEMPORAIRE 9 JOURS ET 3 JOURS**, veuillez contacter la
Fédération aux coordonnées suivantes :

☎ 0262 90 90 26 – Mail : fedechasse-reunion@orange.fr